

Rabat, le 02 Novembre 2017

CIRCULAIRE N° 5716/411

Objet : Procédure de gestion des opérateurs dans BADR.

Mesdames et Messieurs les destinataires sont informés que, pour une meilleure maîtrise des opérateurs en douane, une nouvelle procédure de gestion des opérateurs dans BADR a été mise en place.

Cette nouvelle procédure, permettra, à la fois, la simplification de la procédure existante et une meilleure visibilité pour le traitement des dossiers d'insertion.

Les modifications proposées portent essentiellement sur l'allègement de l'ancienne procédure par le regroupement des formulaires et la réduction du nombre de documents à produire.

Les dispositions de la nouvelle procédure sont exposées ci-après :

I- Lieu d'insertion :

Toute personne physique ou morale qui désire souscrire une déclaration dans BADR, doit obligatoirement déposer un dossier d'insertion selon les cas de figure ci-après :

- Pour les opérateurs disposant d'un Registre de Commerce, dans le bureau douanier le plus proche du tribunal où a été créé ledit registre ;
- Pour les opérateurs ne disposant pas d'un Registre de Commerce, dans le bureau de la première opération d'importation ou d'exportation ;
- Pour les transitaires, au niveau du Service du Renseignement à l'Administration Centrale.

II- Composition du dossier :

II-1- Opérateurs disposant d'un Registre de Commerce :

Les opérateurs disposant d'un Registre de Commerce doivent fournir les documents suivants :

- Une demande d'insertion sur papier entête et selon le formulaire joint en annexe 1 en cochant la case "Insertion". Cette demande doit être signée et cachetée par le gérant de la société ou par son représentant légal et doit reprendre le nom, le prénom et la qualité du signataire ;
- L'engagement joint en annexe 2, dûment signé et cacheté, dans les mêmes conditions citées ci-dessus ;
- Une copie originale ou certifiée conforme du Registre de Commerce (modèle J) de la société datant de moins de 3 mois, délivrée par le Tribunal du ressort ; (Voir en annexe 3, la liste de codification des tribunaux) ;

- Une copie du bulletin de notification des identifiants délivré par la Direction Générale des Impôts ou le Centre Régional d'Investissement ;
- Une copie de la CNI ou du passeport du signataire de la demande ;
- Une copie du statut de la société accompagnée d'une copie de la CNI ou du passeport du (ou des) gérant(s) au cas où leurs données ne figurent pas sur le Registre de Commerce (modèle J).

II-2- Opérateurs ne disposant pas d'un Registre de Commerce :

Les opérateurs ne disposant pas d'un Registre de Commerce doivent fournir les documents suivants :

- Une demande d'insertion sur papier entête et selon le formulaire joint en annexe 1 en cochant la case "Insertion". Cette demande doit être signée et cachetée par le représentant légal de l'opérateur et doit reprendre le nom, le prénom et la qualité du signataire ;
- L'engagement joint en annexe 2, dument signé et cacheté, dans les mêmes conditions que ci-dessus. Ledit engagement ne doit être exigé que pour les catégories d'opérateurs qui auront recours à des opérations répétitives ;
- Une copie du bulletin de notification des identifiants délivré par la Direction Générale des Impôts ou le Centre Régional d'Investissement au cas où l'opérateur dispose d'un Identifiant Fiscal ;
- Une copie de la CNI ou du passeport du signataire de la demande ;
- Une copie d'un document justifiant la catégorie de l'opérateur (voir annexe 4).

II-3- Opérateur transitaire :

LEGAL FL@SH.ma
L'information juridique en continu

L'insertion se fera par la structure centrale chargée de cette partie de service sur la base du dossier de la demande d'agrément de transitaire agréé en douane.

III- Autorisation d'opérer sous Régimes Economiques en Douane :

Pour le cas d'un opérateur demandant l'autorisation d'opérer sous Régimes Economiques en Douane et dont le Registre de Commerce ou le code particulier est déjà inséré sur le système BADR, l'opérateur doit déposer, auprès de la cellule de gestion des comptes relevant du bureau de domiciliation soit de l'opération, soit de l'opérateur, une demande d'autorisation d'opérer sous Régimes Economiques en Douane.

Cette demande, rédigée sur papier entête selon le formulaire joint en annexe 5, doit être signée et cachetée par le gérant de la société ou son représentant légal et doit reprendre le nom, le prénom et la qualité du signataire.

IV- Changement des données des opérateurs :

IV-1- Cas des opérateurs non transitaires :

Les opérateurs, disposant ou non d'un Registre de Commerce, sont tenus d'informer l'Administration de tout changement portant sur toute information initialement exigible.

Les demandes de changement doivent être déposées auprès du bureau douanier de l'insertion initiale de l'opérateur dans BADR et présentées conformément au modèle joint en annexe 1 en cochant la case "Modification" à l'exception, toutefois, de celles portant sur le Registre de Commerce, auquel cas, elles doivent être déposées auprès du bureau douanier du nouveau Centre de Registre de Commerce.

Le dossier doit être composé des seuls documents dont les énoncés ont connu une modification.

Pour les demandes de modification ou de suppression portant sur l'autorisation d'exercer sous Régimes Economiques en Douane (annexe 5), celles-ci doivent être déposées au niveau de la cellule de gestion des comptes ayant pris en charge l'autorisation initiale.

A compter de la date de la présente et jusqu'au 1^{er} janvier 2018, les opérateurs déjà insérés dans BADR doivent impérativement informer l'Administration de tout changement ou modification concernant les données initialement communiquées. Au-delà de cette échéance, l'Administration se réserve le droit de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent.

IV-2- Cas des transitaires :

Les demandes de modifications doivent être déposées, soit au niveau du Service du Renseignement à l'Administration Centarle, soit au niveau des Services Régionaux.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'administration sous le timbre de la présente.

**Le Directeur Général
de l'Administration des Douanes
et Impôts Indirects**



Zouhair CHORFI

LEGAL FL@SH.ma
L'information juridique en continu

ANNEXE 1

Entête de l'opérateur

GESTION DES OPERATEURS DANS BADR

Demande d'insertion ou de modification

☐ **Insertion**

☐ **Modification**

Dénomination :

Centre RC : Numéro RC : Identifiant Fiscal (IF) ⁽¹⁾ :

Identifiant Commun des Entreprises (ICE) ⁽¹⁾ :

Tél : Fax : E-mail :

Code activité ⁽²⁾ :

LEGAL FL@SH.ma
L'information juridique en continu

Nom, prénom et qualité
du signataire

A, le : / /

Cadre réservé à l'ADII :

N° du Centre Particulier : N° "RC" Particulier attribué :

Nom, prénom, CNI et qualité ⁽³⁾ :

Signature et cachet du chef hiérarchique ⁽⁴⁾ :

A, le : / /

(1) A servir obligatoirement si vous disposez d'un Registre de Commerce.

(2) Voir la Nomenclature Marocaine des Activités (www.hcp.ma/file/137164/).

(3) A renseigner par les informations sur la personne ayant déposé la demande d'insertion.

(4) Signature et cachet du responsable de l'ADII ayant autorisé l'insertion d'un code particulier.

ANNEXE 2

Entête de l'opérateur

GESTION DES OPERATEURS DANS BADR

Engagement en cas de changement des données de l'opérateur

Je soussigné :

CNI ou Passeport n° :

Gérant ou représentant légal de l'opérateur :

LEGAL FL@SH.ma
L'information juridique en continu

M'engage à informer l'Administration des Douanes et Impôts Indirects de **toutes modifications** concernant les données initialement communiquées et reprises sur le model J.

Nom, prénom et qualité
du signataire.

A, le : / /

NB : L'Administration se réserve le droit de prendre les mesures réglementaires qui découlent du non respect de cet engagement.

ANNEXE 3

LISTE DES CENTRES RC

N° du centre RC	Libellé du centre RC ou Tribunal		N° du centre RC	Libellé du centre RC ou Tribunal
01	AGADIR		43	LAAYOUNE
03	ALHOCEIMA		44	LARACHE
611	ASILAH		45	MARRAKECH
05	AZILAL		47	MEKNES
471	AZROU		395	MIDELT
591	BEN AHMED		83	MOHAMMEDIA
09	BEN SLIMANE		49	NADOR
197	BENGUERIR		51	OUARZAZATE
07	BENI MELLAL		605	OUAZZANE
551	BERKANE		415	OUED ZEM
593	BERRECHID		55	OUJDA
293	BOUARFA		85	RABAT
13	BOULMANE		375	ROMANI
81	CASABLANCA		57	SAFI
15	CHEFCHAOUEN		87	SALE
53	DAKHLA		273	SEFROU
17	EL JADIDA		59	SETTAT
21	ERRACHIDIA		175	SIDI BENNOUR
23	ESSAOUIRA		60	SIDI KACEM
25	ES-SMARA		358	SIDI SLIMANE
27	FES		359	SOUK LARBAA
077	FKIH BEN SALEH		61	TANGER
31	GUELMIM		63	TANTAN
693	GUERCIF		65	TAOUNATE
455	IMINTANOUTE		552	TAOURIRT
013	INZEGANE		66	TAROUDANTE
19	KALAA-SRAGHNA		67	TATA
079	KASBA TADLA		69	TAZA
35	KENITRA		89	TEMARA
37	KHEMISSET		71	TETOUAN
39	KHENIFRA		73	TIZNIT
41	KHOURIBGA		573	YOUSSEUFIA
443	KSAR KEBIR		517	ZAGORA

ANNEXE 4

LISTE DES CENTRES PARTICULIERS

N° du centre	Catégorie opérateur	Documents à fournir
1000	Administrations, Offices et Etablissements publics, semi-publics et collectivités locales	Aucun document
1001	Ambassades, Consulats et Représentations diplomatiques	Aucun document
1002	Etablissements et Domaines Royaux	Aucun document
1003	Sociétés et Etablissements étrangers	Statut
1004	Associations, Fondations et Liges à caractère humanitaire et/ou social	Statut
1006	Établissements d'enseignement et centres de formation et de recherche	Statut
1010	Fédérations et associations sportives	Statut
1011	Etablissements artistiques et culturels	Statut
1012	Organisations et Organismes internationaux	Aucun document
1014	Organisations et Etablissements politiques	Aucun document
1015	Agriculteurs, Etablissements et coopératives agricoles	Statut pour les Etablissements et les coopératives agricoles et attestation délivrée par les autorités compétentes pour les agriculteurs
1016	Autres coopératives	Statut
1017	Titulaire de droit à l'étranger	Aucun document
1022	Personnes physiques étrangères	Aucun document
2001	Personnes physiques marocaines	Aucun document
2002	Personnes physiques en transit	Aucun document

ANNEXE 5

Entête de l'opérateur

AUTORISATION D'OPERER SOUS RED

Dénomination :

Centre RC : Numéro RC :

Tél : Fax : e-mail :

Codes régimes demandés :

Codes régimes à supprimer :



Nom, prénom et qualité
du signataire

A, le : / /

Cadre réservé à l'ADII :

Avis, signature et cachet de la cellule RED :